

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_5\_3

L' an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 21 Juin 2022

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancien hôpital pour l'accueil des services communautaires**  
**Convention avec le SDEA et recrutement de la maîtrise d'œuvre**

**Pouvoirs** :

Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Georgette DESCHANELS

Menée conjointement par la commue des Vans et la Communauté de communes, une étude a été lancée par la Bureau d'études Plan B en vue de définir un programme pour la requalification de la friche de l'ancien hôpital. Celle-ci démontre l'intérêt et la faisabilité du regroupement des services communautaires en un seul lieu (pôle administratif, coworking, Maison France Services, etc...) car ils sont actuellement éclatés sur plusieurs sites.

Le coût de cette opération que la Communauté de Communes a décidé de réaliser est estimé à 2 400 000,00 € H.T. dont 1 950 000,00 € H.T. de travaux.

Son planning d'exécution devrait s'étaler sur la période 2022 \_ 2025

Au regard des moyens humains et techniques dont la communauté de Communes dispose pour mener à bien l'opération, le Président a considéré opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du livre IV de la Deuxième partie du Code de la commande publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

Le Président a demandé au S.D.E.A. d'assurer cette mission de mandataire dans les conditions définies par une convention qui est conclue par application des articles L.2511-1 à L.2511-5 du Code de la commande publique relatifs à la quasi régie, la communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes étant membre adhérent du Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de la dite Commune.

Le président explique que le S.D.E.A., pour une telle intervention, a proposé une rémunération au taux de 3,5 % à savoir 81.159,42 € H.T. soit 97.391,30 € T.T.C de rémunération de mandataire.

Le règlement de cette rémunération interviendra par avances périodiques suivant le tableau ci-dessous :

Approbation APS	20%
Approbation APD	20%
Approbation DCE	10%
Signature Marchés travaux	10%

Puis la part restante de la rémunération du mandataire sera appelée au prorata des paiements effectués par application du taux.

Le Président donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments le Conseil communautaire à l'adopter.

Il précise que dans le marché de maîtrise d'œuvre que les différentes phases seront découpées en lots. Cette précaution afin de pouvoir interrompre le projet au cas où son financement dépasserait les capacités de la Communauté de communes. Il est rappelé ici que la faisabilité du projet dépendra pour beaucoup de l'accompagnement des partenaires financeurs.

**Après en avoir délibéré et statué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la convention de mandat à intervenir entre la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes et le S.D.E.A. pour « **POUR L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE L'ANCIEN HOPITAL DES VANS AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** », en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telle qu'elle lui a été présentée,

**AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous documents afférents, notamment les demandes de subventions auprès des divers financeurs, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

**AUTORISE** le Président à engager les premières démarches au bon avancement du projet, notamment les collectes de données préalables (relevés topos des bâtiments, scans de plans existants, ...).

**DECIDE** de prolonger le groupe de travail précédemment désigné pour suivre le projet à savoir : Joël FOURNIER \_ Président, Thierry BRUYÈRE-ISNARD \_ Vice-président, Bérengère BASTIDE \_ Vice-président, Christian MANIFACIER \_ Vice-président, Lionnel ROBERT \_ Vice-président.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le